



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 54843

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'apprentissage. Depuis plusieurs années, on constate une carence de plus en plus importante de main-d'oeuvre dans les divers métiers de l'artisanat mais aussi dans les petites et moyennes entreprises. De plus en plus de jeunes accèdent à des diplômes tels que le baccalauréat. Or, il serait important de mettre en place des passerelles et des filières de formation permettant notamment à ces jeunes diplômés d'intégrer des petites et moyennes entreprises plus particulièrement dans le domaine de l'artisanat. En conséquence, elle lui demande s'il entend prendre des mesures afin de faciliter la formation et l'accès des jeunes diplômés notamment aux entreprises artisanales.

Texte de la réponse

De nombreuses entreprises font état d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée pour occuper les emplois disponibles nécessaires au développement de leur activité. Les difficultés actuelles ne concernent pas le seul secteur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, mais celui-ci reste particulièrement pénalisé par des conditions de travail et de rémunération qui continuent à le rendre peu attractif. La situation de l'emploi dans notre pays permet, cependant, d'apporter une réponse nuancée à ce constat. En effet, ce phénomène pourrait être préoccupant si le marché de l'emploi ne disposait pas d'un potentiel de redéploiement de main-d'oeuvre. Afin de remédier aux difficultés de recrutement que connaissent certains métiers de l'artisanat, un plan d'action, signé le 29 septembre 1999 entre le ministère de l'emploi et de la solidarité, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation et les présidents de l'union professionnelle artisanale (UPA) et de la confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD), a prévu un programme visant à faciliter le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les métiers du bâtiment et les métiers de bouche (commerce de détail alimentaire et hôtellerie-restauration). Ce programme, décliné au plan régional et départemental, comporte une série d'actions impliquant, notamment, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et les acteurs de la formation professionnelle. Ces préoccupations font l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54843

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6829

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1151